

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 20 novembre 2017 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.S.  
2017-11-14ss

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, mardi le quatorzième jour du mois de novembre de l'an deux mille dix-sept à dix-sept heures (17:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no 1  
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no.2  
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no 3  
Madame Annie Gagnon, conseillère district no 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no 5  
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no 6

formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Charbonneau.

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assiste également à cette assemblée.

### **LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.**

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 10 novembre 2017

### **AVIS DE CONVOCATION**

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu, **mardi le 14 novembre 2017** à 17 h 00 à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligation au montant de 2 637 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017.
4. Levée de la séance.

La greffière  
Claudine Babineau, OMA

Rs.2017-11-364 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour, de la séance extraordinaire du 14 novembre 2017, avec la modification suivante :

**AJOUTER :**

3. Soumission pour l'émission d'obligation.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2017-11-365 **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 637 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 28 NOVEMBRE 2017.**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 637 000 \$ qui sera réalisé le 28 novembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
305-2017	570 000 \$
310-2017	607 770 \$
310-2017	1 443 230 \$
272-2014	16 000 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Attendu que, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 305-2017, 310-2017 et 272-2014, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 novembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 mai et le 28 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorierère à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD D'ACTON VALE-RIVIERE-NOIRE  
1100, RUE ST-ANDRE  
ACTON VALE, QC  
J0H 1A0

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 305-2017, 310-2017 et 272-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 28 novembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Date d'ouverture :	14 novembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,3196 %
Montant :	2 637 000 \$	Date d'émission :	28 novembre 2017

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 305-2017, 310-2017 et 272-2014, la Ville d'Acton Vale souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 novembre 2017, au montant de 2 637 000 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

108 000 \$	1,75000 %	2018
111 000 \$	1,85000 %	2019
115 000 \$	2,00000 %	2020
118 000 \$	2,20000 %	2021
2 185 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,62300

Coût réel : 2,64094 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

108 000 \$	1,70000 %	2018
111 000 \$	1,85000 %	2019
115 000 \$	2,05000 %	2020
118 000 \$	2,20000 %	2021
2 185 000 \$	2,30000 %	2022

Prix : 98,37400

Coût réel : 2,65520 %

### 3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

108 000 \$	1,75000 %	2018
111 000 \$	1,90000 %	2019
115 000 \$	2,05000 %	2020
118 000 \$	2,15000 %	2021
2 185 000 \$	2,35000 %	2022

Prix : 98,44590

Coût réel : 2,68321 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que l'émission d'obligations au montant de 2 637 000 \$ de la Ville d'Acton Vale soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

Que CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

Que CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorierère à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et la trésorierère soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

**...Le conseiller Yves Arcouette quitte son siège.**

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-sept heures et vingt-cinq minutes (17; 25)

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau, OMA  
Greffière